

COTONOU, le 3 Février 1964

-- DECRET N° 6 /PR --

-+-----+

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU l'ordonnance n°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey;
- VU le décret n° 33/PR du 24 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;
- VU la loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;
- SUR proposition du Président du Conseil, chargé de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu :

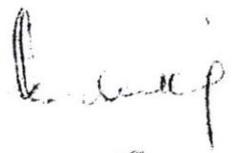
- DECRETE -

ARTICLE 1ER.- Le Commandant A H O Philippe est promu à titre exceptionnel au grade de Lieutenant-Colonel.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Février 1964 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président du Conseil


J. AHOMADEGBE


S.M. APITHY.

AMPLIATIONS :

- Original 1
- JORD 1
- P. République 2
- P. Conseil 2
- EM FAD10
- CAB MIL2
- D.S.F.A.2
- M F A E1
- M G F1
- D B1
- Intéressé1